

**Documents à fournir par le demandeur d'une " carte grise " (certificat d'immatriculation)
pour un véhicule d'occasion qui a une carte grise française**

Quand c'est une PERSONNE PHYSIQUE qui fait la demande

A. Documents de la PERSONNE PHYSIQUE

A.1. Une pièce d'identité en cours de validité (copie des 2 faces _ voir ci-dessous celle qui est acceptée) ;

- Carte nationale d'identité ou étrangère, ou
- Passeport français ou étranger, ou
- Carte de combattant délivrée/autorités militaires françaises, ou
- Carte de séjour temporaire, carte de résident, certificat de résidence de ressortissant algérien, carte de ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.

A.2. Permis de conduire (copie des 2 faces)

A.3. Un justificatif de domicile (un document remplissant les conditions posées par l'administration) **de -6 mois, avec NOM + Prénom** au moins (voir ci-dessous les documents qui sont acceptés) :

- Facture de moins de 6 mois d'Electricité, GAZ, EAU ou de Téléphone ou
- Quittance de loyer de moins de 6 mois délivrée par une société, agence d'immobilier, ou
- Avis d'impôts que vous avez reçu, de la dernière année fiscale, ou -Titre de propriété, ou
- Attestation d'assurance habitation de l'année en cours.
- une attestation établissant leur lien avec l'organisme d'accueil sur une liste établie par le préfet et, à Paris, par le préfet de police pour les personnes dans l'incapacité d'apporter la preuve de leur adresse ou auxquelles la loi n'a pas fixé de commune de rattachement

* **Si le demandeur est hébergé** il doit fournir :

-Attestation sur l'honneur de l'hébergeant + sa pièce d'identité + son **justificatif de domicile** (voir le point A.3.) ;
en plus le demandeur fournit un document officiel émanant d'une administration ou organisme assimilé, daté de moins de 6 mois, précisant la résidence du demandeur au domicile de l'hébergeant :

Carte ou Attestation de scolarité de l'année scolaire en cours, ou attestation de sécurité sociale, de la CAF, d'Emploi ou Fiche de paye ou Relevé de compte bancaire.

le RIB n'est pas accepté.

C. Documents concernant le VEHICULE

C.1. Carte grise ou certificat d'immatriculation remis par le précédent propriétaire, revêtu de la mention « vendu le + la date de la cession.... et l'heure..... », suivis de sa signature et tampon si c'est une personne morale.

C.2. Certificat de cession d'un véhicule d'occasion _ **cerfa n°15776*01**, exemplaire 2, établi et signé avec l'ancien propriétaire ou Certificat / Attestation de vente en cas d'achat aux enchères.

C.3. Contrôle technique de moins de 6 mois remis par le vendeur, **pour véhicule de plus de 4 ans** en sont exclus actuellement (au mois de novembre 2019) les motos, cyclos et véhicule sans permis).

C.4. Attestation d'assurance du véhicule

C.5. Récépissé Déclaration d'Achat (DA) d'un véhicule d'occasion si l'achat chez un professionnel de l'automobile."

C.6. Demande de Carte grise (certificat d'immatriculation) _ **cerfa n°13750*05**.

C.7. Mandat à un professionnel habilité pour de faire établir votre carte grise _ **cerfa N° 13757*03**.